



Paris, le 22 juillet 2020

Communiqué de presse du Collège des garants

Le collège des garants a été convié à la réunion organisée par M. le Premier ministre Jean Castex, avec une délégation de membres de la Convention citoyenne pour le climat.

Les garants ont rappelé que la mission qui leur avait été confiée de s'assurer, pendant toute la durée de la convention, de la transparence de la démarche, de l'impartialité et de la sincérité de ce processus inédit de démocratie délibérative, s'achèverait à l'issue de la session 8.

Les garants considèrent qu'il appartient désormais aux citoyens de défendre le contenu de leurs propositions dans le cadre d'un dialogue constructif avec les différentes parties prenantes (Gouvernement, Parlement, Ong, partenaires sociaux, collectivités territoriales...), compétentes pour en assurer la mise en application sans filtre et dans la forme juridique appropriée (loi, règlement, referendum, norme européenne ou internationale ...).

Jusqu'à l'issue de la session 8, les garants resteront attentifs à la qualité des informations transmises aux membres de la convention, au respect des engagements pris par l'exécutif et à la transparence de leur exécution.

Contact presse :

Juliette Prost – 06 72 47 53 28 – contact@conventioncitoyennepourleclimat.fr